

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI  
LE 29 AOÛT 2017**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, vingt-neuvième jour du mois d'août deux mille dix-sept, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec (par conférence téléphonique) et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1796-08-17    Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1797-08-17    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 4 juillet 2017 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

CAPV2017-08-29

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 445-2017**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 445-2017 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à déterminer des normes pour la fondation d'un bâtiment principal.

**B)**            **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**B.1**           **Règlement 1543**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1543 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à modifier les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de ne plus y soumettre la construction d'un bâtiment comportant un toit dont la pente est inférieure à 3/12 et ce, sur l'ensemble du territoire de la ville.

**B.2**           **Règlement 1580**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1580 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les superficies de plancher concernant les services de photocopies ou de reproduction.

**B.3**           **Règlement 1581**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1581 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone résidentielle dans une quadrilatère formé des rues Saint-Louis, Mercier, Molleur et Collin.

**B.4**           **Règlement 1582**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1582 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à agrandir le secteur de PIIA Vieux-Saint-Jean à même une partie du secteur de PIIA Vieux-Saint-Louis.

**B.5 Règlement 1583**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1583 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement augmente la superficie cumulative d'implantation au sol autorisée pour un garage isolé, un abri d'auto isolé ou une remise isolée et ce, pour les terrains d'une superficie de plus de 1 500 mètres carrés.

**C) Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie - Avis**

Madame Cynthia Gagnon confirme que le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement régional. Les membres du comité administratif demandent s'il existe une définition de boisé à l'intérieur de ce Plan. En l'occurrence, il n'en n'existe pas puisque les données sont basées sur l'inventaire écoforestier du 4<sup>ème</sup> décennal du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2009).

**1.1.2 Modifications**

**A) Règlement 508**

**A.1 Avis défavorable de la CMM**

Le directeur général dépose l'avis défavorable de la CMM relatif au règlement 508, laquelle motive sa position à l'effet qu'il s'agit « d'un empiètement en territoire agricole pour des fins industrielles alors que l'évaluation de ses besoins et de l'offre en espace disponible au développement est en cours pour l'ensemble de son territoire afin de répondre aux attentes du gouvernement relatives à la complémentarité des planifications métropolitaine et péri-métropolitaine ».

**A.2 Avis de non-conformité du MAMOT**

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMOT, M. Marc Croteau, lequel informait, en date du 15 août 2017, que le règlement 508 visant le thème « Affectation industrielle » dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de même que pour l'ajustement requis pour le parc industriel régional, n'était « pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement l'orientation numéro 10, et en matière de protection du territoire et des activités agricoles ».

**A.3 Règlement de remplacement - Avis de motion**

Les membres du comité administratif recommandent de raccourcir les délais en vue de l'adoption d'un règlement de remplacement du règlement 508. En conséquence, les procédures seront acheminées aux membres du conseil afin que le tout soit complété le 13 septembre prochain.

**B) Règlement 532 - Avis défavorable de la CMM**

Le directeur général dépose l'avis défavorable de la CMM relatif au règlement 532, laquelle motive sa position à l'effet que « la MRC n'encadre pas suffisamment le développement sur son territoire afin d'assurer une consolidation de son tissu urbain compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation comme l'exige le Plan métropolitain pour les MRC sur le territoire de la Communauté et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine ». Il est précisé que la MRC ne fait pas partie de la CMM.

CAPV2017-08-29

Le directeur général souligne la réception de la résolution 2017-07-832 de la municipalité de Lacolle relativement à son opposition à la gestion de l'urbanisation préconisée au règlement 532.

**1.1.3 Urbanisme - Divers**

**A) Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) - Avis favorable du MTMDET**

Le directeur général soumet que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a transmis un avis favorable relativement au Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

**B) Plaine inondable - Octroi de mandat**

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un mandat à la firme WSP Canada inc. pour un montant de 12 500,00\$ (taxes en sus) afin de réaliser une étude sur les conditions hydrauliques le long de la rivière Richelieu et de la baie Missisquoi.

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Renouvellement de bail - DIHR**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler le bail intervenu entre DIHR et la MRC du Haut-Richelieu et ce, pour une période de cinq (5) ans, à raison d'un loyer annuel de 3 000\$. (Augmentation de 1 000\$ avec indexation).

**2.2 Parc d'affaires et d'innovations régional (PAIR)**

**2.2.1 FDT - Aide financière de 40 000\$**

Dans le cadre de la réalisation d'études nécessaires à l'implantation d'un parc d'affaires et d'innovations régional (PAIR), les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant des déboursés de 40 000\$ pour la réalisation de diverses études, le tout puisé à même l'enveloppe réservée pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**2.2.2 Auditions publiques devant la CPTAQ - Suivi du dossier**

Le directeur général soumet que l'audition publique pour le dossier du parc d'affaires et d'innovations régional (PAIR) est intervenue le 10 août 2017. Le dossier est suspendu pour une période de quatre semaines, soit jusqu'au 7 septembre 2017, le tout afin de permettre à l'UPA d'émettre des commentaires écrits. Subséquemment, une semaine sera accordée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour répondre à la position de l'UPA. Dès lors, le dossier sera pris en délibéré par la Commission.

**2.3 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham - Rencontre avec le MTMDET**

Le directeur général soumet que les représentants du MTMDET ont convoqué une rencontre avec les représentants de l'UPA afin d'échanger sur les problèmes d'empiètement par les agriculteurs riverains de la piste cyclable.

**2.4 Club de motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. - Droit de passage annuel**

Préalablement à toute autorisation annuelle, les membres du comité administratif demandent de vérifier auprès des représentants de Pro-piste si la cohabitation s'est bien déroulée et les réparations réalisées par le club de motoneige Les Sabres région d'Iberville inc.

## **2.5 Municipalité de Venise-en-Québec - Demande d'aide financière**

Les membres du comité administratif réfèrent à la plénière du 13 septembre 2017 toute discussion relative à la demande d'aide financière de la municipalité de Venise-en-Québec pour le projet de mise en place et d'exploitation de la Maison des Jeunes de Venise-en-Québec.

## **3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

### **3.1 Révision - Modifications**

Mme Michelle Chabot soumet les modifications sollicitées par le ministère de la Sécurité publique (MSP) relativement au schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé. L'aspect majeur de ces modifications concerne l'optimisation. Les membres du conseil échangeront quant à ce dossier dans le cadre d'une séance de travail prévue le 30 août 2017, 19h00.

### **3.2 Plan local d'intervention d'urgence**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la réalisation d'un plan local d'intervention d'urgence et demander une aide financière dans le cadre du programme de subvention (5 000\$). La réalisation de ce plan permettra aux municipalités de présenter individuellement des demandes d'aide financière pour l'acquisition de matériel et équipement en vertu du volet II de ce programme.

## **4.0 FONCTIONNEMENT**

### **4.1 Finances**

#### **4.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 septembre prochain.

#### **4.1.2 Livres de prestige du Haut-Richelieu**

M. Denis Tremblay, photographe, offre la vente de 500 livres de prestige du Haut-Richelieu pour un montant de 10\$ l'unité. Les membres du comité administratif réfèrent M. Tremblay à Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région, Art[o] et à chacune des municipalités individuellement.

#### **4.1.3 Finales des Jeux du Québec - Hiver 2019**

Les membres du comité administratif déclinent l'invitation qu'une des municipalités du territoire ou même la MRC soit l'hôte de la finale des Jeux du Québec, hiver 2019.

#### **4.1.4 Location de lignes téléphoniques - Renouvellement de contrat**

Le directeur général soumet la proposition de renouvellement du contrat de location de lignes téléphoniques déposée par DIHR à raison d'une mensualité de 1 074, 85\$ (taxes en sus). Les membres du comité administratif recommandent le renouvellement du contrat pour une période d'un an. À noter qu'aucune augmentation n'est prévue.

CAPV2017-08-29

**4.1.5 TCGFM - Aide financière**

1798-08-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif autorise une aide financière de 500\$ pour l'événement régional « Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution ! » organisé par la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM);

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**4.2 Divers**

**4.2.1 Dossier d'élargissement des zones de protection des sources d'eau potable**

Les membres du comité administratif n'accordent pas la demande de rencontre de M. André Péloquin relativement au dossier d'élargissement des zones de protection des sources d'eau potable étant donné qu'il s'agit d'un dossier de juridiction locale et que certaines réserves juridiques ont été soulevées par la permanence de la FQM à l'effet que le règlement sollicité de chacune des municipalités pourrait exposer ces dernières à d'éventuelles poursuites judiciaires.

**4.2.2 Période des Fêtes 2017-2018 - Fermeture des bureaux**

1799-08-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** la fermeture des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2017-2018 à compter du mercredi 20 décembre 2017, 16h30 au jeudi 4 janvier 2018, 8h30 soit;

21/12/2017 (jeudi) Congé sans solde  
22/12/2017 (vendredi) Congé férié reporté (24 décembre)

25/12/2017 (lundi) Congé férié  
26/12/2017 (mardi) Congé férié  
27/12/2017 (mercredi) Congé sans solde  
28/12/2017 (jeudi) Congé sans solde  
29/12/2017 (vendredi) Congé férié reporté (31 décembre)

01/01/2018 (lundi) Congé férié  
02/01/2018 (mardi) Congé férié  
03/01/2018 (mercredi) Congé sans solde

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC du Haut-Richelieu (CSN).

ADOPTÉE

**4.2.3 Ordinateurs portables - Récupération**

Le directeur général soumet que les ordinateurs portables utilisés par les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu seront récupérés à la fin de la séance régulière du 11 octobre 2017. Au cours des deux semaines précédant les élections, des mises à niveau seront réalisées sur les appareils.

**4.2.4 Politique de gestion des cadres de la MRC du Haut-Richelieu - Mise à jour**

Les membres du comité administratif prennent acte de la mise à jour de la politique de gestion des cadres de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement quant aux vacances autorisées dans le cadre de la première année d'entrée en fonction à savoir, trois semaines au lieu de deux semaines. La version révisée fera partie intégrante du document complémentaire relatif au budget 2018.

**4.2.5 Demandes d'appui**

**A) MRC de Matawinie - Vente de terres du domaine de l'État**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC de Matawinie afin que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire applique la politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités en exigeant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, une consultation du milieu municipal conformément à l'article 13 de ladite politique.

**B) MRC du Domaine-du-Roy - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les dépenses d'entretien d'hiver**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt de la résolution de la MRC du Domaine-du-Roy puisque déjà le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a appuyé la demande adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'effet de ne pas exclure du programme de subventions les dépenses liées à l'entretien d'hiver.

**C) Municipalité d'Austin - Campagne « Solidarité Ristigouche »**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun de verser un dollar par habitant ou faire un don de 100\$ à la Solidarité Ristigouche, laquelle est poursuivie par la pétrolière Gastem pour 1,5 \$M de dommages-intérêts.

M. Jacques Landry quitte la réunion.

**5.0 COURS D'EAU**

**5.1 Règlement 449 - Modification**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion et du projet de modification du règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu en vue d'autoriser les passages à gué.

**5.2 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud**

**5.2.1 Règlements 529 et 530 - Retrait**

Les membres du comité administratif suggèrent de retirer les règlements 529 et 530 concernant la répartition des coûts d'entretien et d'opération des digues et stations de pompage de la rivière du Sud jusqu'à ce qu'une réunion intervienne avec les membres du comité de suivi et les intéressés.

CAPV2017-08-29

**5.2.2 Digues de la rivière du Sud - Contrat de fauchage**

1800-08-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif aux travaux de fauchage des digues Melaven, Faddentown, Humeniuk et McFie de la rivière du Sud à la firme André Paris inc. pour un montant de 4 900,00\$, taxes en sus;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.2.3 Digues Lamoureux et Rang des Côtes - Octroi de contrat d'entretien**

1801-08-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif à la coupe d'arbres, déchiquetage et autres travaux d'entretien nécessaires sur les digues Lamoureux et Rang des Côtes de la rivière du Sud à la firme F2 Entretien d'espaces verts pour un montant n'excédant pas 10 000\$, taxes incluses;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.2.4 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Entretien annuel des pompes**

1802-08-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'entretien annuel des pompes des stations de pompage de la rivière du Sud à la firme Pompex inc. pour un montant n'excédant pas 10 000\$, taxes incluses;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.3 Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH) - Accord de collaboration**

**CONSIDÉRANT QUE** le COVABAR a sollicité la contribution en services de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre d'un projet de protection des berges et des milieux humides du bassin versant de la rivière du Sud, phase 2;

**EN CONSÉQUENCE;**

1803-08-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**



**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif autorise le coordonnateur de cours d'eau à collaborer avec le COVABAR en ce qui a trait à l'apport d'informations détenues par la MRC dans le cadre de la réalisation du projet cité en préambule.

ADOPTÉE

**5.4 Cours d'eau Chartier, branche 6 - Saint-Alexandre**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 6 du cours d'eau Chartier située en la municipalité de Saint-Alexandre ainsi qu'à en autoriser l'octroi du contrat. Considérant que l'ouverture des soumissions est prévue le 12 septembre 2017, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil pour la séance du 13 septembre prochain.

**5.5 Cours d'eau Lemieux - Henryville**

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, soumet que l'entretien du cours d'eau Lemieux estimé à un montant de 15 227,00\$ verra un dépassement de coût de plus de 10% pour totaliser approximativement 17 884,94 \$. Considérant la politique de la MRC du Haut-Richelieu applicable dans ce cas, une lettre sera acheminée aux intéressés pour les en informer.

**6.0 VARIA**

**7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1804-08-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 29 août 2017.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier